

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, mercredi 30 octobre 1811.

AVIS. MM. les Souscripteurs dont l'abonnement est fini au premier octobre, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retards.

L'abonnement pour le Télégraphe Officiel est de 20 francs par année et de cinq francs par trimestre, franc de port.

Les avis, annonces et affiches, se payent trois francs en une langue, cinq francs en deux langues et six francs en trois. S'adresser à la direction du Télégraphe N. 180 à Laybach.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 3 octobre. Le Gouverneur Elio a envoyé un parlementaire à Buenos-Ayres pour proposer un armistice, de se demettre de sa qualité de Vice-Roi et de se restreindre au rang de Gouverneur de Monte-Video, à condition que la junte de Buenos-Ayres retireroit ses troupes de devant la dite ville et s'abstiendrait de toutes mesures révolutionnaires, jusqu'à ce que la détermination des cortés d'Espagne sur l'état actuel des affaires pût être connue.

La réponse de la junte publiée dans la gazette de Buenos-Ayres, contient les propositions suivantes ;

Savoir :

1.° Que le peuple de Monte-Video reconnoissant le Gouvernement de la capitale et des Provinces-Unies, sortisse librement de son ancien union, de son commerce et autres relations au même degré que les dites provinces.

2.° Que les personnes et les propriétés des habitants de Monte-Video soient regardées comme sacrées, et protégées par toute la puissance de l'État.

3.° On offre une amnistie à tous ceux qui ont contrevenu aux loix de la capitale, soit en prenant les armes, soit autrement.

Nota. La restitution entière des prisonniers est comprise dans l'article précédent. (Moniteur.)

Un rapport sur l'état de l'agriculture contient les détails suivants :

La récolte du blé devient de jour en jour plus déficiente :

Dans le comté de Sussex, de Kent, d'Essex et de Suffolck, la nielle a fait de grands ravages. Tous les grains en ont été atteints : l'avoine et l'orge ont été abondans, mais il y a eu très-peu de fèves et de pois. Les turneps ont beaucoup souffert de la sécheresse ; La même cause a fait hausser le prix du foin : le houblon doit donner une demie récolte environ. A Farkam et dans le comté de Kent, il paroît être d'une bonne qualité. (Jour. de l'Emp.)

TURQUIE.

Constantinople, 25 août. Nous avons reçu officiellement la nouvelle, que le 3 de ce mois Ismaïl Bey a effectué avec 13,000 hommes le passage du Danube. Déjà il a pris

à Zernitz une position sur la rive gauche. On n'attend plus maintenant que l'achèvement du pont de Rudschuk ; lors qu'il sera terminé, le grand Visir passera le Danube et agira de concert avec Ismaïl Bey. On évalue leurs forces à 60 mille hommes.

- Une Escadre russe croise la côte d'Europe au-delà de Warna. (Moniteur.)

AUTRICHE.

Vienne, 5 octobre. On croit enfin savoir que la résolution des États portant que la vaisselle d'or et d'argent des fidèles hongrois sera portée à la monnaie, est approuvée par S. M. l'Empereur, et que les sommes qui en résulteront, seront exclusivement employées à retirer de la circulation leur équivalent en billets de Banque et d'échange. Il paroît se confirmer aussi que la nation hongroise accorde au Gouvernement cinquante millions de florins en espèces sonnantes, mais sous la condition expresse que toute papier monnaie sera retiré entièrement de la circulation dans un tems déterminé et qu'il n'en sera plus crée de nouveau. Cette résolution doit avoir été soumise à l'approbation de l'Empereur.

Les résolutions de la diète qui ont percé dans le public, influent d'une manière fort avantageuse sur le change. Tous les négocians du Levant qui se trouvent à Vienne, ne vouloient traiter qu'en billets de banque, valeur du cour d'Augsbourg, et cela depuis long-tems. Ils ont plus de confiance aujourd'hui et à la dernière poste ils ont disposé de sommes assez considérables en valeur de Vienne.

ESPAGNE.

Madrid, 27 septembre. S. M. a nommé le Colonel Pedro-Miranda, préfet de Ciudad-Rodrigo, D. Damaso de la Torre, préfet de Guadalaxara, et D. Manuel Garcia de la Prudra, corregidor de Madrid.

INTERIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

Amsterdam, 11 octobre. S. M. a parcouru aujourd'hui les principaux canaux de la ville ; la garde d'honneur du commerce maritime et des marins de la garde impériale ont eu l'honneur de conduire S. M. qui étoit accompagné de plusieurs officiers généraux et de quelques personnes distinguées. La foule qui bordoit les quais où S. M. passait n'a pas cessé de témoigner la joie qu'inspirait la présence du plus auguste des souverains.

S. M. l'Impératrice a fait une promenade en voiture découverte ; elle étoit suivie des officiers attachés à sa

personne. Les habitans de cette grande ville accourent de toutes parts et ne peuvent se rassasier du plaisir de contempler leurs augustes souverains.

Paris, 15 octobre. On assure que M. le maréchal MacDonald Duc de Tarente a obtenu un congé de S. M. pour venir rétablir sa santé en France. Il est tourmenté d'une goutte violente. (*Journ. de l'Emp.*)

-- S. M. l'Empereur en quittant la Hollande ira visiter le grand Duché de Berg; S. E. M. le Sénateur Comte Roederer, ministre de ce Duché, doit se rendre à Dusseldorf afin d'y attendre S. M. (*Gaz. de France.*)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Laibach, le 30. octobre L'usage du sirop de raisin et de maïs dans les préparations pharmaceutiques a été introduit avec un grand succès par les soins de Mr. le Docteur Jenniker, Mrs. les pharmaciens Wagner et Vanderschek de Laibach, ont extrait et employé depuis un an, le premier 474 livres, le second 250 livres de sirop de raisin.

M. l'Intendant de la Carniole a témoigné à Messieurs Jenniker, Wagner et Vanderschek, combien il étoit satisfait du zèle avec lequel ils s'efforcent de substituer au sucre de cannes les productions du pays.

EXTRAIT

DES MINUTES DE LA SECRÉTAIRIE D'ÉTAT.

Au Palais de Compiègne le 14 septembre 1811.

NAPOLÉON EMPEREUR, etc. etc. etc.

Sur le rapport de notre Grande-Juge Ministre de la Justice.

Nous avons nommé et nommons, savoir:

Cour d'Appel séant à Laybach.

Premier Président:

Spalatini, ancien conseiller à la cour d'appel de Dalmatie, président du tribunal civil et criminel de Zara.

Président:

Pepeu, avocat et procureur fiscal au tribunal civil provincial de Trieste.

Juges:

1. Kupferschein, juge au tribunal civil et criminel de Trieste.

2. Gisclon, avocat à la cour d'appel de Riom.

3. Celebrini, juge assesseur légal au tribunal de commerce de Fiume.

4. Alborghetti, juge au tribunal civil et criminel de Trieste.

5. Repitsch, ancien juge civil et criminel à Pisino.

6. Ruppert, procureur impérial près le tribunal des nobles à Laybach.

7. Busan, premier juge du 2^e arrondissement de la Croatie civile.

8. Scheickenstull, faisant fonctions de conseiller au tribunal des nobles.

Suppléans:

1. Le comte d'Auesberg, fils d'un président du tribunal des Nobles.

2. Lusnez, ancien avocat à Laybach.

3. Henkensheim, ancien capitaine du cercle.

4. Joseph Kokeil, burguemestre et ex-président du tribunal de première instance à Laybach.

Notre procureur général:

Pierre Bruno Desclaux, avocat à la [cour de cassation, secrétaire général du commissariat de justice.

Substitut de notre procureur général:

Antoine Callan, avocat.

Greffier:

Sigismond Gandini, faisant fonctions de secrétaire du tribunal des nobles.

PROVINCE DE LA CARNIOLE.

Tribunal séant à Laybach.

Président:

Antoine Zenker, Juge au tribunal des Nobles.

Juges:

Suppléans:

1. Joseph Vagon }
2. Luc Rwiss }
3. Wurzbach }
avocats.

Notre procureur impérial.

Ernest Rosmann, juge bannal de la Carniole.

Greffiers:

Jean Baptiste Pollagh, avocat.

PROVINCE D'ISTRIE.

Tribunal séant à Trieste.

Président:

De Pascotini d'Ehrenfels, président du tribunal civil et criminel.

Juges:

1. Costanzi, conseiller au magistrat.

2. Graziato, juge au tribunal de 1^{ere} instance de Capo-d'Istria.

Suppléans:

1. Vincent de Franul, avocat.

2. Bajardi, conseiller au magistrat.

3. Rosmini, avocat.

Notre procureur impérial:

Venceslas de Panzera, président du tribunal de commerce, ancien conseiller au tribunal d'appel de Klagenfurt.

Greffier:

Gervais Fournier, secrétaire général du commissaire de Police à Laybach.

Tribunal séant à Gorice.

Président:

Pietro Flamio, président actuel du conseil provincial.

Juges:

1. Lachainer, Burguemestre.

2. Antoine Pasconi, auditeur au conseil provincial.

Suppléans:

1. Pierre Barbarigo }
2. Philippe Parcar }
3. Laurent Trombetta }
avocats.

Notre procureur impérial:

Nicola Franceschi, juge du tribunal de Capo-d'Istria.

Greffier:

Charles Leban, secrétaire du tribunal actuel.

PROVINCE DE LA CARINTHIE.

Tribunal séant à Villach.

Président :

Léopold Blumfeld, Bailli actuel de Spital.

Juges :

1. Charles Krauss, Bailli provisoire de Stall.
2. Joseph Schullern, assesseur au tribunal de Sillian.

Suppléans :

1. Guillaume Gruner, Bourguemestre.
2. Antoine Fraës }
3. Charles Furst } propriétaires.

Notre procureur impérial :

Mathieu Carl, ancien employé dans les domaines.

Greffier :

François Luschin, Bailli de Lenberg.

PROVINCE DE LA CROATIE CIVILE.

Tribunal séant à Fiume.

Président :

Niccolò Basseggio, premier président du tribunal de Capo d'Istria.

Juges :

1. Jean-André Marochino ex-premier assesseur du Gouvernement.
2. Joseph Zanchi, ex-second assesseur du Gouvernement.

Suppléans :

1. Joseph Emily, avocat.
2. Joseph Krolich, *idem*.
3. Joseph-Antoine Pisanello, *idem*.

Notre procureur impérial :

François Tranquilli, président du magistrat.

Greffier.

François Peretti, avocat.

Tribunal de Carlstadt.

Président.

Gerliezy, vice-gespan, chevalier de la couronne de fer.

Juges :

1. Louis Terpates, premier notaire.
2. Antoine Idenezay, juge du premier arrondissement de la Croatie civile.

Suppléans :

1. Ossegovich, premier juge.
2. Ignace Barlabass, procureur fiscal.
3. Svillnich.

Notre procureur impérial :

Lucas Lyubich, jurisconsulte.

Greffier :

Plajicovich, greffier actuel.

PROVINCE DE DALMATIE.

Cour d'Appel de Zara.

Président :

Pascal Wrachen, premier président de la cour d'appel de Zara.

Juges :

1. Jules Parma,
 2. Seismit,
 3. Jean Kreglianovich,
 4. Demetrius Lessi, juge au tribunal de première instance de Zara.
- } Juges actuels.

Suppléans :

1. Tiefon Pasquali, avocat fiscal.
2. Joseph Begna, juge de paix.

Notre procureur général :

Giaxich, procureur général actuel.

Greffier :

Marc Arvatini, greffier actuel.

Tribunaux de première instance du ressort de la même cour.

Tribunal séant à Zara.

Président :

Donato Ferrari, deuxième président en ce Tribunal.

Juges :

1. Dominique Doda, juge actuel.
2. Natale Fonda, *idem*.

Suppléans :

1. Jacinthe Pellegrini, suppléant du juge de paix.
2. Joseph Philippi, avocat.
3. François Salis, *idem*.

Notre procureur impérial :

Auge Benvenuti, procureur impérial actuel.

Greffier :

Mascellini, employé à l'Intendance.

Tribunal séant à Spalato.

Président :

Paul Bergherich, juge actuel.

Juges :

1. Laurent Dudan, juge actuel.
2. Nicolas Hovrich, *idem*.

Suppléans :

1. Joseph Cinolro, juge actuel.
2. Octave Jeremia, *idem*.
3. Nicolas Ivellio, avocat.

Notre procureur impérial :

André Krussevich, procureur impérial actuel.

Greffier :

Tiboli, greffier actuel.

Cour d'Appel de Raguse.

Président.

Le chevalier Bajamonti, premier président du tribunal de Spalato.

Juges :

1. Le chevalier Androvich, juge de paix à Raguse.
2. Le comte Natali, juge de première instance.
3. Le comte Lukovich, podestà à Cattaro.
4. Le comte Giorgi Bona, ancien juge de paix, ancien intendant de la Croatie civile.

Suppléant :

1. Ragnina, président de la commission d'appel.

Notre procureur général :

François Marie Gavardo, procureur impérial au tribunal de Capodistria.

Greffier :

De Rhin, secrétaire actuel du tribunal de Capodistria

Tribunaux de première instance du ressort de la même cour.

PROVINCE DE RAGUSE.

Tribunal séant à Raguse.

Président :

Itulli, juge actuel.

Juges :

1. Antoine Chersa, juge actuel.
2. Jean-Antoine Casnacich, ancien commissaire de marine à Venise.

Suppléans :

1. Jean Bettondi, membre de la commission d'appel, ancien ministre du trésor public.
2. De Gorze, ancien membre du grand conseil de la république de Raguse.
3. Sigismond Sorgo, juge actuel.

Notre procureur impérial :

George Rosich, juge au tribunal de première instance de Zara.

Greffier :

Thomas Tromba, greffier actuel.

Tribunal séant à Cattaro.

Président :

Louis Burovich, président actuel.

Juges.

1. Jean Valeri, juge actuel.
2. Emanuel Potenza, greffier criminel.

Suppléans :

1. Sutovich, avocat.
2. Le comte Triffon Sméchia.
3. Marc Pasquali.

Notre procureur impérial :

François Frusca, juge au tribunal de Spalato.

Greffier :

Pierre Macri, greffier actuel.

Notre grand-juge ministre de la justice est chargé de l'exécution de notre présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur

le Ministre Secrétaire d'état

signé : le Comte DARU.

Certifié conforme par nous Grand-Juge, Ministre de la Justice

signé : le Duc de MASSA.

Pour ampliation :

le Baron de l'Empire, Commissaire général de Justice

signé : COFFINHAL.

Nota. Vu l'abondance des matières, la suite de l'arrêté du 25 septembre, paraîtra au numéro prochain.

E D I T T O.

Per ordine dell'imperiale tribunale civile, e criminale di prima istanza in Zara Aula Mercantile, si notifica col presente Editto a tutti, ed a ciascuno a cui potrà appartenere, qualmente dal medesimo tribunale è stato decretato l'aprimiento del concorso generale dei creditori sopra tutte le sostanze, mobili, ed immobili ec. ovunque esistenti in questa provincia, di ragione del mercadante in questa città Vincenzo Centinari, dietro alla cessione dei suoi beni da esso fatta alli creditori con istanza prodotta a questo Protocollo nel dì 19 corrente, unitamente al suo stato attivo di L. Ven. 75761. 13 contro un passivo di V. n. L. 69718. 10.

Si avvisa col presente, che il concorso resta aperto fino alla giornata dei 30 novembre p. v., che in Curatore *ad Lites* fu nominata la persona dell'avvocato di prima classe D. r Nicolò Mircovich: che fu nominato un amministratore provvisorio: che resta assegnata la giornata dei 22 corrente, per l'effetto che i creditori insinuatasi si debbano presentare onde eleggere un amministratore stabile, o confermare il provvisorio con tutte quelle altre avvertenze, e discipline dalle Leggi vigenti emanate sul proposito.

Il presente viene pubblicato, ed affisso in Zara, ed inserito nel *Telegrafo Officiale* onde cada ad universale notizia.

Zara 21 agosto 1811.

Ferrari, Presidente.

Dilotti, f. f. di Cancelliere.

E D I T T O.

Per parte del Tribunale civile e criminale di prima istanza in Zara. Avendo il mercadante Simon Angellovich con di lui atto cedute tutte le di lui sostanze a' suoi creditori, facendo vedere che il di lui asse attivo aumenta a Lire Venete 58174. 1. e il suo passivo a Lire 90038. 16. --- Il Tribunale mercantile è divenuto ad aprire il concorso dei creditori sopra l'asse medesimo con le formalità di Legge, e nelle forme volute dal vigente Regolamento civile, destinando in curatore l'avvocato Sig. Solis, ed assegnando la giornata dei 16 corrente ottobre per l'effetto che i creditori esistenti in Zara abbiano a ridursi nella Cancelleria del Tribunale per divenire alla nomina di un provvisorio Amministratore, e prefinendo il giorno 26 novembre per l'effetto che i creditori tutti abbiano da unirsi come sopra per nominare uno stabile Amministratore, e per la delegazione della massa; assegnando a' creditori stessi il termine di mesi tre che va a spirare col dì 14 gennaio 1812 per la produzione della relativa loro petizione in forma di Libello contro il curatore; spirato il qual termine nessuno verrà più ascoltato.

Il presente viene inserito nel *Telegrafo Officiale* nelle due lingue Francese e Tedesca, perchè cada ad universale notizia.

Zara 9 ottobre 1811.

Ferrari, Presidente.

Dilotti, f. f. di Cancelliere.

Per l'Imperiale Tribunale di prima Istanza.

A V V I S O

Per la terza volta.

Li Signori D. Pietro, e Reverendo D. Giovanni Fratelli Versalovich Zurevich con esibito 5 corrente n.º 1858 si dichiararono eredi per la metà nella generalità dei beni mobili, stabili, crediti, azioni, e ragioni, niente eccettuato, appartenente alla qu. Tommasina fu figlia ed erede del qu. Zorzi Bezmalinovich da Selza dell'Isola Brazza, e di ragione del medesimo qu. Zorzi padre ed avo rispettivo.

Si porta quindi ad universale notizia una tale dichiarazione con il presente, che dovrà essere pubblicato in questa città, nell'Isola Brazza, ed inserito nel *Telegrafo Officiale*, affinché chiunque si credesse in diritto di opponerla, possa farlo nel termine di sei settimane e tre giorni, che dovrà decorrere dal giorno che fu il presente avviso inserito nel suddetto foglio ufficiale.

Spalato li 9 Settembre 1811.

Bajamonti P. P.

CAROTTI, cancelliere.